Les Templiers des Ecopets et de Laumusse

---------- H. Thivent ; décembre 2008 ----------

1- Les Ecopets, un hameau au premier abord sans histoire

Pourquoi ce hameau de Vernoux mérite-t-il un article ?
Aujourd'hui, qui sait que ce hameau a contribué au temps des croisades au financement des missions des Templiers comme notamment assurer la protection des pèlerins se rendant en Terre Sainte et de ceux s'y trouvant ? Qui sait aussi aujourd'hui que Vernoux (le bourg et les terres alentour), les Ecopets, Montrichard et le Colombier, c'est-à-dire l'essentiel de la commune de Vernoux, étaient avant 1791-92, des hameaux de la paroisse de Romenay ?
Personne ou presque, même à Vernoux. C'est pourquoi je me permets de présenter dans ce bulletin, sans autre prétention que d'éveiller de l'intérêt pour ce lieu a priori sans histoire, une récapitulation ordonnée de tous les faits historiques s'y rapportant en ma possession *(la liste des documents dans lesquels je les ai trouvés est disponible à la mairie).*

Les Ecopets, hameau de la paroisse de Romenay jusqu'à la Révolution
Au moment de sa création, en 1789-1790, au contraire de la grande majorité des futures communes de France, Vernoux n'était pas une paroisse ; en effet, Vernoux, les Ecopets, le Colombier et Montrichard, soit l'essentiel de la future commune, étaient des hameaux de celle de Romenay (c'est pourquoi Vernoux n'a pas d'église). Et ce probablement depuis plus de deux siècles et demi car dans le dernier accord connu fixant les limites de la baronnie de Romenay, celui du 4 septembre 1504 entre l'évêché de Mâcon et le duché de Savoie, il n'est question que des limites ouest de ladite baronnie. Et du XIIème au XVIème siècle, où ces hameaux se trouvaient-ils ? Sûrement tantôt dans la châtellenie de St-Trivier, tantôt dans la seigneurie épiscopale de Romenay, car dans cette période, les seigneurs de Bresse (les sires de Bâgé puis, après 1272, les comtes et ducs de Savoie) ont maintes fois pris puis restitué des terres de Romenay à l'évêque de Mâcon (qui était baron et curé de Romenay).

Les Ecopets, de l'Ordre du Temple à l'Ordre de Malte
Au XIIème siècle, l'Ordre du Temple possédait une commanderie dans le hameau actuel des Ecopets. C'était la maison du Temple d'Escopet. Elle dépendait de celle de Laumusse se trouvant aujourd'hui sur Crottet (Ain) au bord de la route D1079. Les possessions de ces deux maisons étaient très importantes. Deux siècles plus tard, en 1312, à l'Ordre du Temple succéda l'Ordre des Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem qui au XVIème devint l'Ordre de Malte. A la Révolution, ces commanderies et leurs possessions furent vendues comme biens nationaux et leurs derniers bâtiments détruits. Aujourd'hui, s'il reste encore quelques traces matérielles de celle de Laumusse (des éléments de mur), il n'en reste par contre aucune de celle des Ecopets. Seuls les archéologues pourraient en découvrir. Cependant des noms de lieu sont révélateurs : à Daissiat un champ nommé Curtil du Temple et à l'est des Ecopets un hameau nommé l'Aumusse.

2- Qui étaient les ordres religieux de Laumusse et des Ecopets ?

Des ordres pour protéger les pèlerins se rendant en Terre Sainte
Dix croisades, huit militaires et deux populaires, eurent lieu entre 1095 et 1270 en Orient, pour délivrer la Terre Sainte occupée par les Turcs musulmans. En vain.
C'est à la suite de la prise de Jérusalem en 1099 par les troupes chrétiennes de Godefroy de Bouillon, que des groupes religieux et militaires se créèrent pour protéger et accueillir les pèlerins qui se rendaient en Terre Sainte : les Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem, les Templiers, les chevaliers Teutoniques, etc... Leurs membres, des moines soldats, faisaient voeu de chasteté, d'obéissance et de pauvreté.

L'Ordre du Temple (1119-1311)
Cet ordre religieux et militaire fut fondé en 1119 par le français Hugues de Payns pour la défense des pèlerins chrétiens en Terre Sainte. Le roi de Jérusalem installa ses membres, des moines soldats, près du Temple de Salomon. C'est pourquoi ceux-ci se nommèrent les Templiers. En raison de leurs idéaux chevaleresque et monastique, leur succès fut rapide. En Occident, ils bénéficièrent de 3 vagues de donations, la 1ère vers 1130-1140, la 2ème vers 1180-1190, et la 3ème vers 1210-1220. Ils s'enrichirent considérablement. En 1257, ils possédaient plus de 3000 châteaux et maisons. En 1291, après la perte de la Terre Sainte, ils se retirèrent dans leurs possessions européennes, surtout en France. Leur richesse suscitait des hostilités. De plus leur puissance représentait pour les rois une réelle menace. En France, Philippe le Bel les fit tous arrêter le 13 oct. 1307. Beaucoup furent condamnés à mort. En 1312, après la suppression de leur ordre, les Hospitaliers héritèrent de leurs biens.

L'Ordre des Hospitaliers de St-Jean-de-J. (1311-1530)
Il fut fondé en 1113 en Palestine par Gérard Tenque. Il construisit à Jérusalem un hospice dédié à saint Jean pour recevoir les pèlerins qui venaient visiter les lieux saints et soigner ceux qui tombaient malades. C'est pourquoi les religieux de cet ordre se donnèrent le nom d'Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem. Les Hospitaliers ne devinrent un ordre militaire que vers 1140. … En 1530, Charles Quint leur céda l'île de Malte, à la condition de poursuivre leur mission, repousser les Turcs. Ils prirent alors le nom de chevaliers de Malte.

L'Ordre des chevaliers de Malte (1530-1798)
Cet ordre réussit à se maintenir dans une relative indépendance ; il avait son armée et sa marine de guerre ; il frappait monnaie, ouvrait des banques, concédait des prêts, etc ; il était représenté dans toutes les cours d'Europe. Grâce à lui, les îles de Malte formèrent un Etat souverain qui, de 1530 à 1798, rendit les plus grands services à la chrétienté. Aujourd'hui, l'Ordre est essentiellement hospitalier ; il soigne et vient en aide aux plus démunis.

3- Description d'une maison ou commanderie templière

C'était une communauté religieuse, des possessions
Une commanderie ou une maison (ces deux mots ont la même signification ; le premier a chassé l'autre au XIVème s.) était une communauté vivant sous l'autorité d'un commandeur. S'y trouvaient des frères laïcs (chevaliers, sergents), un frère prêtre (chapelain) s'il y avait une chapelle, des laïcs associés (confrères, donats) et tous les serviteurs de l'Ordre ayant un lien économique étroit avec celui-ci. Une commanderie, c'était aussi les possessions de la communauté, etc... Elle pouvait regrouper plusieurs maisons : une maison mère et des dépendances souvent appelées granges (des exploitations agricoles dirigées par un frère).

Rôle économique
La commanderie se devait d'assurer l'entretien de ses moines, le règlement des salaires de ses ouvriers permanents ou saisonniers, et de dégager des excédents, prélevés chaque

année par un administrateur de l'Ordre. La commanderie était une source de financement pour l'entretien d'une armée en Terre Sainte et pour cela, dans chaque région, les Templiers étaient tenus de développer l'activité la plus rentable possible. Par exemple, ils cultivaient la vigne en Bourgogne ou le blé en Normandie ; en Aveyron ils élevaient des brebis pour leur fromage et des chevaux pour l'Orient ; ils possédaient des mines, des marais salants, etc.

Bâtiments d'une commanderie
Généralement en pleine campagne, près d'un axe de circulation, la commanderie était constituée des bâtiments suivants : un logis avec cuisine, réfectoire et dortoir ; une salle de chapitre ; une chapelle pour les templiers seulement ; et des communs : ateliers, granges, écuries, étables, porcheries, etc. Elle pouvait avoir aussi une hôtellerie et un hôpital pour accueillir et soigner les pèlerins, etc. Attenant à la chapelle : le cimetière ; il était destiné aux frères de la commanderie, mais certains donateurs laïcs de l'Ordre y étaient aussi inhumés. Seuls les commandeurs pouvaient se faire enterrer dans la chapelle.

Essaimage des commanderies
Leur diffusion reposait sur l'envoi de frères missionnaires chargés de recueillir l'aide des évêques et les donations des fidèles dans les sites sur lesquels l'Ordre avait jeté son dévolu. De la même manière, les premières commanderies créées essaimaient à leur tour pour donner naissance à des maisons secondaires qui, par la suite, pouvaient éventuellement s'ériger en commanderies autonomes. Dans les limites de l'Ain actuel, il y avait au moins 15 sites templiers dont ceux de Laumusse et des Ecopets.

4- La commanderie de Laumusse

Variations de son nom au fil des siècles
"domus Templi en la Muce", "maison de la chevallerie du Temple de la Muce", "… de la Muci", "… de Mucia", "… de Mucie", " commanderie de la Musce", "… de l'Aumusse", "… de Laumusse", etc. (rem : au Moyen Age, une aumusse était une coiffure d'ecclésiastique d'hiver, du genre passe-montagne, laissant à découvert le visage et couvrant les épaules)

Sa situation géographique
Le site de Laumusse était sur le territoire des sires de Bâgé, dans le couloir des grandes voies de communication reliant les pays du nord de l'Europe (Angleterre, Allemagne, …) et l'Italie où se trouvaient les principaux ports d'embarquement pour la Palestine, l'Egypte et Rhodes. Aujourd'hui, il se trouve sur la commune de Crottet, au bord de la route à grande circulation D1079, entre Replonges et St-Cyr-sur-Menthon.

Ce que l'on sait de l'histoire de la commanderie
"Domus Templi en la Muce" fut créée vers 1130-1140, soit quelques années après la 1ère croisade, quand Hugues de Payns fut de retour en France.
Les donations affluèrent ; le domaine ne cessa de grandir. Les principaux mécènes furent les comtes de Savoie et les sires de Bagé, mais aussi des petits donateurs.
La commanderie exploitait des terres sur plus de 25 paroisses, à Pont-de-Veyle, Feillens, Mépillat, Manziat, Chevroux, St-Etienne et Chavannes-sur-R., Marsonnas, Replonges, etc… C'était la commanderie mère des maisons du Temple de la Bresse et de la Dombes. Les maisons d'Escopet, la Vavrette, Teyssonge, St-Martin-le-Châtel, etc…, étaient sous sa dépendance.
Dans le comté de Savoie, seule la commanderie de Compesières près de Genève était d'une taille équivalente. Car en Savoie, par crainte de constitution d'un Etat dans l'Etat, Thomas 1er (comte de 1189 à 1233) refusa l'implantation de l'Ordre du Temple sur ses terres, Amédée IV (comte de 1233 à 1253) fit de même, puis ses successeurs. Ils étaient plus favorables aux Hospitaliers car leur vocation hospitalière certaine faisait que leurs commanderies suscitaient moins d'inquiétude.
En revanche, en Bresse, les sires de Bâgé facilitèrent l'implantation des Templiers sur leurs terres ; ils créèrent ainsi de véritables enclaves ecclésiastiques car l'Ordre bénéficiait d'une indépendance morale et financière totale.
En 1180, Raynald III, douzième sire de Bâgé et de Bresse, "fust ensevely en l'église de la Musse". La chapelle existait donc au moins 23 ans avant le premier précepteur du Temple connu que fut Simon de Tornas, de 1203 à 1220.
En 1272, Sybille de Bâgé, la dernière héritière de la sirerie de Bâgé, épousa Amédée, le futur Amédée V, comte de Savoie de 1285 à 1323. Et la Bresse devint savoyarde.
En 1294, soit 13 ans avant l'arrestation générale des Templiers en France (1307), le commandeur de la Musse n'était déjà plus un Templier, mais un Hospitalier. Etait-ce à la suite d'une intervention d'Amédée V plus favorable aux Hospitaliers ? On l'ignore.
Tous les biens templiers dans le comté furent cédés aux Hospitaliers de St-Jean en 1312 (qui devinrent Chevaliers de Malte en 1540), soit deux ans avant la disparition des Templiers (1314). Un acte du 05 nov. 1312, rattacha à Laumusse les maisons d'Epaisse, de St-Martin-le-Châtel, d'Ecoles et d'Escopet.
En 1441, les fortifications furent réparées par le commandeur Antoine de Montcut, qui obtint du maréchal de Savoie, l'autorisation d'y maintenir une garnison.
En janvier 1601, la Bresse fut définitivement rattachée à la France.
En 1626, le commandeur Chantelot de la Chaize (un chevalier de Malte) rasa tous les bâtiments de Laumusse, sauf la chapelle. A la place, il fit édifier un château.
En 1734, le Chevalier de Montjouvent, visiteur général, trouva le domaine dans un état d'abandon total.
Comme sur la carte de Cassini de Thury établie vers 1740-1750 figurent "Laumusse" et "Commanderie", on peut supposer qu'il restait encore des ruines de la commanderie à cette époque.
En février 1790, l'Assemblée constituante supprima les ordres religieux et en 1791, la commanderie et ses possessions furent mises en vente comme biens nationaux.

Bâtiments de la commanderie de Laumusse
Cette commanderie comprenait un corps de logis, divers bâtiments d'exploitation et une chapelle sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Le tout était défendu par une palissade en madriers de 3,5 m de haut et un double fossé sur lequel était jeté un pont-levis.
La chapelle St-Jean-Baptiste avait une nef de 11 m de long, se terminant par un chœur et un avant-chœur de 9 m. Le tout faisait 20 m de long sur 7,5 m de large.
Le château visible aujourd'hui, une propriété privée qui ne se visite pas, date de l'époque de Louis XV - Louis XVI. L'ensemble des bâtiments d'habitation forme deux des côtés d'une vaste cour comportant un bassin central. Cette cour est aussi délimitée par des bâtiments agricoles. Son côté ouest est bordé par une galerie de colonnes octogonales en pierre.

Qui furent les commandeurs de Laumusse
12 Templiers se succédèrent de 1203 à 1294, ensuite 35 Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem de 1293 à 1540, enfin 17 Chevaliers de Malte de 1540 à 1791. A partir de 1312, ils furent aussi les précepteurs des Ecopets.

5- La maison du Temple des Ecopets

Variations de son nom au fil des siècles
"preceptori domus Escopay", "milicie Templi Descopay", "domus Templi de Scopai", "… de Copay", " … d'Eschopay",

“maison du Temple d’Escopet”, “Escopay de la commanderie de Laumusse”, “… de l’Aumusse”, etc.

Sa situation géographique

Situé à environ un kilomètre d’une des grandes voies romaines (*) qui permettaient aux croisés d’accéder à la vallée de la Maurienne via Bourg puis Chambéry, pour se rendre en Italie où se trouvaient les principaux ports d’embarquement pour l’Orient, le site des Ecopets était probablement, au moment où s’y installèrent les Templiers (au XIIème siècle), sur le territoire des sires de Bâgé.

(*) : Dans le sens sud nord, cette voie venant de Bourg-en-B. passe aujourd’hui par Etrez, Lescheroux, Mantenay, Courtes et Vernoux où elle se scinde en deux entre le Tronchet et Montrichard pour continuer d’une part vers Beaumartin, le village de Romenay, Corcelles, Lissiat, Tournus, et d’autre part vers Daissiat (à 1 km des Ecopets), le Fouilloux, Montcherin, Montpont, la Chapelle-Naude, Louhans. A Vernoux, on peut suivre facilement sa trace en hiver. L’infrastructure de cette voie comprenait trois couches, une au fond composée de gros galets servant d’assise, une autre de pierrailles mêlées à de la terre, et enfin une troisième de galets de moindre grosseur, bien rangés de façon à présenter une surface plane … Etait-elle encore en bon état au XIIème siècle ? Non sans doute, car après les invasions barbares qui ruinèrent la civilisation romaine les routes cessèrent d’être bien entretenues.

Ce que l’on sait de l’histoire de la maison du Temple des Ecopets

On ne connaît pas sa date de fondation, mais on peut raisonnablement supposer qu’elle se situe au moment de la seconde vague de donations dont ont bénéficié les Templiers en Occident (1180-1190) sachant que celle de Laumusse, sa commanderie mère, se situe au moment de la première (1130-1140).

Parmi les documents connus liés à cette maison, le plus ancien a été rédigé en mai 1227 à Bâgé. C’est la régularisation d’un litige entre les frères de la milice du Temple et plusieurs personnes, à propos de droits sur des champs situés aux Ecopets.

Un document établi à Cuiseaux en avril 1269, en présence du chapelain de Loisia et du vicaire de Champagnat, traite de la cession de vignes au précepteur de la milice du Temple de Bourgogne, Robert de Girafonte, sur les terres de Vaux dans la paroisse de Champagnat, près d’un champ appartenant à un Gautier de Cuiseaux. En échange, le commandeur devait donner une partie des récoltes dont une part revenait au précepteur des Ecopets. A cette époque, le pouvoir temporel des Templiers des Ecopets s’étendait aussi sur Cuisiat, Surville et Martroiziat.

En 1272, Sybille de Bâgé, la dernière héritière de la sirerie de Bâgé, épousa Amédée, le futur Amédée V, comte de Savoie de 1285 à 1323. Et la Bresse devint savoyarde.

D’après les comptes de la châtellenie, les Templiers des Ecopets possédaient en 1288, un hôpital en dehors des murs de St-Trivier, à mille pas en direction de Romenay.

Un document de mars 1293, montre qu’ils avaient aussi d’autres possessions à St-Trivier. Jean de Châtelus, précepteur des maisons de Laumusse, Belleville et des Ecopets, céda en albergement un curtil et un pré à Guy de Cymandres. Celui-ci obtint ces terrains situés dans la paroisse de St-Trivier pour un cens (redevance) de trois sous parisiens chaque année.

En 1294, on retrouve deux fois la maison d’Escopet au chapitre des amendes dans les comptes de la châtellenie de St-Trivier. Le précepteur Jean de Châtelus dut payer soixante-six sous et huit deniers d’amende car les porcs des hommes de cette maison, apparemment en grand nombre, avaient tué un enfant. Il fut aussi condamné par le juge à verser six livres d’amende pour plusieurs ruptures de saisine.

En 1295, le curé de Varennes-St-Sauveur reconnut posséder sa vie durant, le quart des servis dus sur sa vigne, et que cette part retournerait au Temple d’Escopet après sa mort.

Un censier d’avril 1306, énumérant les tenanciers de la châtellenie de St-Trivier relevant de la maison du Temple d’Escopet, le détail et la valeur de leurs possessions, etc, confirme la puissance temporelle de cette maison. Leurs possessions s’étendaient à Vernoux, Mons, Fretières, Vitries, Colonges, la Perrière, les Charmes, etc.

Moins d’un an après l'abolition de l'Ordre du Temple, un acte du 05 nov. 1312, rattacha la maison d’Escopet à la commanderie de Laumusse. Est-ce à partir de cette date qu’elle perdit ses très nombreuses possessions et devint une simple annexe de cette commanderie ? Oui, très vraisemblablement.

A partir de 1540, les commandeurs de Laumusse ne furent plus des Hospitaliers mais des chevaliers de Malte.

Dans l’inventaire des Archives du Rhône de 1614, il n’est plus question de la maison du Temple d’Escopet mais de “l’annexe d’Escopet : chapelle ; maisons de bois ; terres du Curtil, de l’Aumusse et du Temple ; prés d’Escopet ; justice au comte de St-Trivier”.

En 1626, le commandeur Chantelot de la Chaize rasa tous les bâtiments de Laumusse, sauf sa chapelle. Ceux des Ecopets subirent-ils le même sort ? On peut le supposer car ils ne figurent plus dans l’inventaire de 1685 des archives précitées ni sur les cartes Cassini de Thury des années 1740-1750.

En 1652, les revenus d’Escopet s’élevaient à 600 livres et sa dîme se partageait entre le commandeur de Laumusse, l’évêque de Mâcon, le seigneur de Montjay et le curé de la Genête. A quel titre ces deux derniers bénéficiaient-ils aussi de la dîme d’Escopet ? Depuis quand l’évêque de Mâcon y avait-il aussi des droits ? Ces questions restent sans réponses.

En 1669, l’intendant de Bourgogne, Bouchu, mentionnait que le sieur commandeur de Laumusse avait rente et servis aux Ecopets, fief dépendant du hameau de Vernoux, et que ce hameau qui était de la paroisse de Romenay relevait du comté de St-Trivier, du grenier à sel de Pont-de-Vaux et de la recette de Bourg.

Dans l’inventaire de 1685 des archives précitées, on peut relever : “Laumusse, membre d’Escopet au pays de Bresse, paroisse de Romenay, près de St-Trivier ; chapelle, cimetière, forêt de haute futaie, étang, etc…”.

En 1698, dans son Histoire de Romenay, Chavanel a évoqué le pré Martinet du commandeur de Laumusse et indiqué que “sur Escopay de la commanderie de Laumusse, le seigneur Evesque a les deux douzaines des anciennes dixmes et (que) le surplus est partie au seigneur commandeur de Laumusse, partie au seigneur Albert de Mâcon et partie au chapelain de la chapelle de Cornon […] et (que) les novalles sont entièrement au seigneur Evesque et curé.” (la chapelle de Cornon était et est toujours une des chapelles de l’église de Romenay).

Cassini de Thury représenta une chapelle St-Jean sur la carte qu’il fit de la région dans les années 1740-1750, prouvant ainsi qu’elle existait encore.

Un acte notarié de 1776 (partage d’immeubles situés au Grand-Biolay), révèle qu’un des témoins requis, Claude Barraud, était garde des bois de la commanderie de Laumusse.

Lorsqu’en 1790 fut constitué le canton de St-Trivier-de-Courtes, Vernoux devint une de ses 17 communes. Pour mémoire, il n’en compte que 12 aujourd’hui car en 1793, Tagisset, Busserolles et la Chapelle-Thècle furent rattachées à la Saône-et-Loire, en 1806, Jayat fut rattachée au canton de Montrevel, et en 1807, Montlin fut rattachée à Mantenay.

Le hameau des Ecopets eut aussi ses “révolutionnaires” :

-- Le lundi 24 janvier 1791, le maire et les officiers municipaux de Saint-Trivier soumirent André Violy dit Fringant à un interrogatoire à la requête du procureur dudit lieu. A 26 ans, il demeurait et était domestique chez Louis Péchoux aux Ecopeys, paroisse de Romenay. On le soupçonnait d’être un

des auteurs principaux du désordre commis la veille dans l'église de Saint-Trivier ; des sellons (?) et des bancs avaient été brisés. Mais pourquoi le soupçonnait-on ? Parce que le samedi 22 janvier, il avait cassé des bancs et commis d'autres désordres dans l'église de Romenay.
-- C'est vraisemblablement en 1793, année de la Terreur, que la chapelle Saint-Jean fut détruite. A Romenay, le château fut épargné (bâtiment abritant aujourd'hui la mairie et les écoles) mais les murs l'entourant furent démolis ; leurs débris servirent à combler les fossés. La fureur populaire s'acharna ensuite contre l'église, mutila ses sculptures et renversa son clocher (il sera reconstruit en 1866).
-- En 1793 encore, le procureur syndic du district de Pont-de-Vaux, dut constater que des dégâts importants avaient été faits par les habitants dans les bois d'Ecopey : plus de 500 pieds d'arbres de haute futaie et quantité d'autres bois avaient été coupés sans autorisation. Etaient-ce des bois de la commanderie de Laumusse ? Sans doute. Pourquoi ces habitants avaient-ils fait ça ? Certainement pour manifester leur mécontentement vis-à-vis les "riches" bourgeois qui contrairement à eux avaient pu les acheter au moment de leur mise en vente comme biens nationaux. « Il fallait faire régorger tous ces mauvais citoyens qui depuis quatre ans avaient acquis des domaines immenses, ces égoïstes qui avaient profité des malheurs publics pour s'enrichir » (phrase de J. Roux, 1793).

L'hôpital des Templiers d'Escopet
L'hôpital de la commanderie de Laumusse se trouvait à St-André-de-Bâgé ; celui de la maison d'Escopet en dehors des murs de St-Trivier, à mille pas vers Romenay. On ne connaît pas sa date de construction, mais on peut dire qu'elle est antérieure à 1288, car les comptes de la châtellenie de cette année là indiquent qu'une part des recettes en seigle lui revenait annuellement. Il servait plus d'asile pour les pèlerins, les voyageurs sans fortune et les indigents que d'abri pour les malades et les vieillards ; sa capacité d'accueil y était fort limitée. Le 5 novembre 1312, quand la maison d'Escopet fut rattachée à la commanderie de Laumusse, cet hôpital le fut-il aussi ? Non, très vraisemblablement, car à partir de cette date, Laumusse ne fut plus jamais cité dans les documents ayant trait à l'hôpital. En 1613, on n'y trouvait encore que trois chambres dont une réservée au gardien, un pauvre homme qui vivait là avec sa femme et ses enfants ; il recevait 18 coupes de seigle (sans doute pour le pain), 2 coupes de légumes et une pinte de sel et de crème par an ! Les prestations étaient plus que sommaires : le passant recevait un potage et couchait sur de la paille.
L'hôpital avait aussi une grange et surtout une chapelle. Celle-ci n'était pas placée sous le vocable de saint Jean mais de saint Georges, le saint patron des Templiers. Ceci conforte l'hypothèse émise plus haut, à savoir que l'Ordre des Hospitaliers de St-Jean, propriétaire de la commanderie de Laumusse, n'a pas, en 1312, récupéré cet hôpital.
En 1656, la situation de l'hôpital n'avait pas évolué : "la maison de charité bâtie de terre et de vieux bois" était délabrée et "les hôtes de passage y menaient une vie très méchante et fort scandaleuse" ; de plus ils lui avaient "mis le feu plusieurs fois" et "les pauvres passants qui y venaient loger y avaient commis plusieurs voleries …". Comme cet hôpital apparaissait de plus en plus impropre à satisfaire à sa vocation, il fut décidé de le transférer en des lieux plus adaptés ...

La chapelle d'Escopet et son cimetière
Sur les cartes Cassini établies vers 1740-1750 figure une chapelle St-Jean. Est-ce celle de la commanderie templière fondée au XIIème siècle ? Si oui, pourquoi n'est-ce pas une chapelle St-Georges, du nom du saint patron des Templiers ? Sont-ce les Hospitaliers de St-Jean, héritiers en 1312 de la maison d'Escopet, qui ont changé son nom ? Ou est-ce une chapelle construite par les Hospitaliers après destruction de celle d'origine ? Ces questions restent sans réponse.
En 1652, cette chapelle qui était bien sous le vocable de St Jean-Baptiste, comme celle de la commanderie de Laumusse dont elle dépendait depuis 1312, était encore en fort bon état. Le service s'y faisait le jour des fêtes solennelles et de la fête du saint patron. Qui le faisait, un prêtre de Romenay ou le chapelier de Laumusse ? Ce dernier probablement, car en 1698, quand il écrivit son histoire de Romenay, Gabriel Chavanel qui y était lieutenant de justice épiscopal depuis 1665, n'évoqua même pas la chapelle.
La chapelle n'a pas survécu à la Révolution. Pourquoi ? Parce que c'était un symbole de l'Ancien Régime, mais aussi parce qu'elle était sans doute déjà en très mauvais état quand celle-ci survint (car très peu ou plus utilisée depuis longtemps). Et suite à cela, son cimetière probablement très modeste, est tombé dans l'oubli.
En 1852, en bêchant à l'ouest de sa cour, celle de la maison habitée depuis 1930 par des Thiveux, Louis Clerc trouva les fondations de la chapelle. Il en tira une quantité importante de grosses briques. En fouillant dans la cour, il trouva aussi des ossements humains, des médailles et autres objets religieux. Où ces trouvailles se trouvent-elles aujourd'hui ? Nul ne le sait. Dommage car on pourrait encore les faire parler …

L'étang et le moulin des Templiers d'Escopet
La commanderie possédait un étang pour produire le poisson nécessaire aux repas de jeûne de ses moines (il y avait plus de 140 jours de jeûne par an), ou plusieurs pour générer aussi des revenus destinés au fonctionnement de l'Ordre et au financement de ses actions en Terre Sainte. Sur la carte Cassini de la région établie vers 1740-1750, on en voit cinq à proximité de la chapelle St-Jean. On peut les situer ainsi sur la carte IGN 3127O : deux sur un même bief, au nord-est du Tronchet ; deux autres aussi sur un même bief, au sud de Daissiat, au lieu dit l'Etang Gourmand ; et un au sud des Ecopets, au lieu dit l'Etang. Leurs levées sont aujourd'hui partiellement ou entièrement détruites. Tous se vidaient dans le Souchon, le petit ruisseau qui contourne les Ecopets par l'ouest ; les quatre premiers sont sur sa rive gauche et le dernier sur sa rive droite, comme les Ecopets. Quels étaient ceux de la commanderie ? On l'ignore. Mais si elle n'en avait qu'un comme en 1685, on peut penser que c'était celui du lieu dit l'Etang, car le plus près des Ecopets et aussi le plus facilement accessible.
La commanderie possédait-elle aussi un moulin ? On l'ignore aussi, mais pourquoi pas, puisqu'elle devait se suffire à elle-même. Si oui, c'était peut-être celui qui se trouvait sur le Souchon au lieu dit Taquin, c'est-à-dire à moins de 500 mètres des Ecopets ; ce moulin qui figure aussi sur la carte Cassini de 1740-1750 précitée a été démoli vers 1880.

6- Conclusion : les Ecopets, un hameau qui a une histoire

Voilà tout ce que je sais sur le passé de ce hameau. Evidemment ça ne représente que quelques lignes relevées ça et là dans le livre imaginaire relatant toute son histoire ; mais pour un hameau qui au premier abord n'en avait pas, c'est quand même pas mal …
C'est excitant même, au point qu'il m'arrive quand je le traverse, de traîner en regardant de tous côtés dans l'espoir de déceler au moins un des lieux où au temps des croisades l'Ordre du Temple a érigé ses bâtiments ; ou de m'arrêter devant une de ses vieilles maisons à pans de bois, pour l'examiner dans l'espoir encore de découvrir ne serait-ce qu'un indice de la présence lointaine de cet Ordre, comme par exemple une croix templière sur une poutre, car au moment de la démolition desdits bâtiments, des matériaux ont bien dû être récupérés puis logiquement réutilisés sur place. Mais chaque fois mes espoirs restent vains. Décidément, il faut bien admettre qu'aujourd'hui rien ne distingue ce hameau de ses voisins, si ce n'est son histoire.